

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1333

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce n'est pas en taxant davantage les opérateurs aériens, et par conséquent les utilisateurs, que les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien baisseront. La transition écologique ne doit pas être idéologique, elle doit être pragmatique. Pour faire baisser les émissions de carbone du secteur aérien, il convient d'investir massivement dans la recherche pour accompagner ce secteur et lui permettre de faire sa transition.